

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026, transmise le 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Absents : 2

PRESENTS : GIRARD Régis, BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric, RENAULT Anne-Marie et SAUTER Virginie.

ABSENTS EXCUSES : CARLIN Adeline et LERSTEAU Mathieu.

Madame Sandrine MORICET a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Voirie : avant-projet, lancement de la consultation
- Entretien des voies communales (broyage, fauchage) : choix de l'entreprise
- Vote des subventions 2026
- Préparation budget unique 2026
- Décisions du Maire
- Mise en place du bureau de vote pour les élections municipales
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 02 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-06-1.7

Objet : Prestation broyage et fauchage

Monsieur le Maire indique avoir consulté plusieurs entreprises pour les travaux de fauchage et broyage.

Il donne le détail de la consultation.

Travaux	EURL Farré Jérôme	Etse DE NEVE Abel	Etse DUBREUIL Aymeric
<u>Prestation broyage</u>			
Broyage des fossés des champs sur une base de 70 heures / an	60 € x 70 h = 4 200 €		70 € x 70 h = 4 900€
<u>Prestation fauchage</u>			
Fauchage des accotements sur une base de 76 heures / an	40 € x 18 h = 720 € 60 € x 58 h = <u>3 480 €</u> 4 200 €	55 € x 76 h = 4 180 €	
Travaux avec épareuse	60 € x 15 h = 900 €	75 € x 15 h = 1 125 €	
Broyeur accotement	40 € x 12 h = 480 €	50 € x 12 h = 600 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise FARRE Jérôme la mieux disante pour les deux prestations pour un montant total de 11.736 € TTC et charge Monsieur le Maire de passer commande des travaux.

Délibération n° 2026-07-5-1

Objet : Vote des subventions 2026

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire,
Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

Le conseil municipal après avoir en avoir délibéré, par délibération prise à l'unanimité,

- décide d'accorder les subventions 2026 aux associations ci-dessous :

APE La Buissonnière	350 €
Comité des Fêtes de Dolus	1 400 €
Coopérative scolaire	400 €
UNC AFN Section de Dolus	350 €
Club de l'Espérance	700 €
Association Phare en Dol	400 €
Association Puzzle	350 €
NACEL	1 334 €
Aides Familiales (ADMR Loches)	120 €
Aides ménagères (ASSAD du lochois)	60 €
Association Restos Relais du Cœur	60 €
Association Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Association SVL	0 €
Association des Maires du Canton	69.40 €

Délibération n° 2026-08-6.4

Objet : Décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. Le Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- Décision n° 04-2026 : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 02-2026 adressée par Maître Maud FRAPPAT, notaire à Loches, en vue de la cession d'un bien sis au 26 rue La Fayette à Dolus-le-Sec, cadastré section E 900, d'une superficie de 10a82. M. le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 09 février 2026.

- Décision n° 05-2026 : signature d'un devis le 13 février 2026 auprès de l'Eurl Valet Couverture d'un montant de 1.194 € TTC pour la réparation des toitures de la buvette et des WC du stade.

- Décision n° 06-2026 : Signature d'un devis le 17 février 2026 auprès de la Société Nicolas Signalisation d'un montant de 1 939 € TTC concernant les travaux suivants : pose de bandes podotactiles salle des fêtes + mairie, peinture passages piétons dans le bourg, peinture jaune bus à La Roche.

Questions diverses

• Voirie 2026

Suite à l'étude du programme voirie 2026 réalisée par la commission voirie, la Selarl Branly & Associés a établi un avant-projet des travaux s'élevant à la somme de 125 606.50 € HT. Monsieur le Maire présente cet avant-projet et demande à l'assemblée de faire un choix des voies qui seront réalisées, les crédits inscrits au BP 2026 s'élèvent à la somme de 50.000 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal estime nécessaire de se rendre à nouveau sur le terrain afin d'évaluer l'état des différentes voies et d'effectuer le choix le plus pertinent. La décision est reportée au prochain conseil.

- **Préparation du budget 2026**

Le Conseil Municipal a reçu par mail du 16 février 2026 le projet de budget 2026. Les opérations suivantes sont inscrites en section d'investissement :

Opérations

✓ Voirie	67.000,00 €
✓ Chauffage salle pour tous	2.200,00€
✓ WC public place de l'église	10.000,00 €
✓ Matériel technique	1.500,00 €
✓ Informatique mairie + école	6.500,00 €
✓ Eclairage public	3.200,00 €
✓ Signalétique	1.000,00 €
✓ Terrains voirie (acte Mézière)	1.500,00 €

- **Bureau de vote pour les élections municipales**

08h – 10h30	Régis GIRARD – Nadine DOUCET – Mathieu LERSTEAU
10h30– 13h00	Benjamin GREGOIRE – Virginie SAUTER – Adeline CARLIN
13h00 – 15h30	Jean-Louis CHAMPIGNY – Benoit LATOUR – Sandrine MORICET
15h30 – 18h00	Marie-Pierre BROSSARD – Anne-Marie RENAULT – Frédéric ONDET

- **Boulangier**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Didier MOREAU du 23 février 2026 rappelant plusieurs réclamations qui n'ont jamais été suivies d'effet : VMC dans le logement, fissures plafond du fournil et mise en place d'un lave-mains.

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : mardi 10 mars 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.